



## Convention

relative au financement

des études opérationnelles du pôle  
d'échanges du Bouscat :

- études d'avant-projet/projet (APO) de création d'une halte ferroviaire
- études d'avant-projet (AVP) des abords de la halte

## Entre

### **La Région Nouvelle-Aquitaine**

représentée par son Président, Monsieur Alain ROUSSET, en application de la délibération de la commission Permanente du Conseil régional n° CP en date du 13/03/2018,

Ci-après désignée « **La Région** »

### **Bordeaux Métropole**

représentée par son Président, Monsieur Alain JUPPE, en application de la délibération du Conseil communautaire en date du .....,

Ci-après désignée « **Bordeaux Métropole** »

### **La Ville du Bouscat**

représentée par son Maire, Monsieur Patrick BOBET, en application de la délibération du Conseil municipal en date du .....,

Ci-après désignée « **La Ville du Bouscat** »

### **SNCF Réseau**

établissement public national à caractère industriel et commercial, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro RCS BOBIGNY 412.280.737, dont le siège est situé 15-17 rue Jean-Philippe Rameau – CS 80001 - 93418 La Plaine Saint-Denis Cedex, représenté par Monsieur Alain AUTRUFFE, Directeur territorial, dument habilité à cet effet,

Ci-après désigné « **SNCF Réseau** »

## SOMMAIRE

---

<b>ARTICLE 1.</b>	<b>OBJET .....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 2.</b>	<b>MAITRISE D'OUVRAGE .....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 3.</b>	<b>DESCRIPTION DES ETUDES A REALISER.....</b>	<b>5</b>
3.1	ETUDE SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE SNCF RESEAU .....	5
3.1.1	Périmètre .....	5
3.1.2	Objectif.....	5
3.1.3	Contenu .....	5
3.2	ETUDE SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE BORDEAUX METROPOLE .....	5
3.2.1	Périmètre .....	5
3.2.2	Objectif.....	5
3.2.3	Contenu .....	6
<b>ARTICLE 4.</b>	<b>MODALITES DE SUIVI.....</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 5.</b>	<b>DELAI PREVISIONNEL DE REALISATION DE L'ETUDE.....</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 6.</b>	<b>FINANCEMENT DE L'ETUDE.....</b>	<b>7</b>
6.1	ASSIETTE DE FINANCEMENT .....	7
6.1.1	Coût du projet aux conditions économiques de référence .....	7
6.1.2	Construction du plan de financement aux conditions économiques de réalisation.....	7
6.2	PLAN DE FINANCEMENT.....	7
<b>ARTICLE 7.</b>	<b>APPELS DE FONDS (MOA SNCF R) .....</b>	<b>7</b>
7.1	MODALITES DE VERSEMENT .....	7
7.2	DOMICILIATION DE LA FACTURATION.....	7
7.3	IDENTIFICATION .....	8
7.4	DELAIS DE CADUCITE .....	8
<b>ARTICLE 8.</b>	<b>NOTIFICATIONS - CONTACTS .....</b>	<b>9</b>
<b>ANNEXES</b>		

## IL A ETE PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIV

---

Les pôles d'échanges visent à adapter l'espace de transport aux besoins des voyageurs par une organisation efficace (conditions d'accès aisées pour l'ensemble des modes, correspondances lisibles, information...), tout en veillant à assurer une bonne insertion urbaine au sein du quartier. Ainsi, sur l'agglomération bordelaise, la Région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole et l'ensemble des partenaires ont déjà créé les pôles d'échanges de Pessac centre, Cenon Pont Rouge et Mérignac Arlac, qui permettent l'interconnexion entre les réseaux de Ter et de tramway. Le pôle de Pessac Alouette est quant à lui en phase de réalisation.

Au regard des enjeux d'urbanisme et de déplacements du secteur à l'intersection de la voie ferrée de ceinture et de la future ligne D du tramway, la Région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole, la Ville du Bouscat, SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions ont mené, en 2013-2014, des études préliminaires pour la création d'une halte ferroviaire aménagée en pôle d'échanges multimodal dans le secteur de Sainte Germaine au Bouscat.

Suite à la confirmation de la décision de créer une halte ferroviaire dans le cadre de l'étude de trame de points d'arrêt de la voie ferrée de ceinture bordelaise, menée par la Région et la Métropole et conclue par le CoPil du 12/10/2016, les signataires de la présente convention souhaitent lancer des études opérationnelles afin d'étudier l'aménagement d'un pôle d'échanges au Bouscat. L'objectif des partenaires est de coordonner au mieux la réalisation du pôle d'échanges avec la mise en service de la ligne D du tramway prévue fin 2019.

La présente convention vise à préciser le contenu ainsi que les modalités de réalisation, de suivi et de financement des études opérationnelles du pôle d'échanges du Bouscat.

## IL A ETE ENSUITE CONVENU CE QUI SUIV

---

### ARTICLE 1. OBJET

---

La présente convention a pour objet de définir la consistance et le financement :

- des études APO de création de la halte du Bouscat, ces dernières rassemblant deux phases d'études : avant-projet (AVP) et projet (PRO).

La présente convention complète, amende et précise les **Conditions générales** jointes en **Annexe 1**, qui s'appliquent aux conventions de financement des études et travaux réalisés par SNCF Réseau dans le cadre d'un projet d'infrastructure ferroviaire.

- des études d'avant-projet d'aménagement des abords de la halte.

### ARTICLE 2. MAITRISE D'OUVRAGE

---

SNCF Réseau assure la maîtrise d'ouvrage des études d'avant-projet / projet décrites à l'article 3.1 de la présente convention.

Bordeaux Métropole assure la maîtrise d'ouvrage des études d'avant-projet des aménagements des espaces publics des abords de la halte.

## **ARTICLE 3. DESCRIPTION DES ETUDES A REALISER**

---

Les études opérationnelles du pôle d'échanges seront menées sur la base des études préliminaires validées lors du Comité de pilotage du pôle d'échanges du Bouscat du 4/03/2014, qui a notamment acté :

- la création d'escaliers et d'ascenseurs d'accès à la halte plutôt que de rampes,
- un seul accès au quai sud, côté place parvis,
- le déplacement du poste de gaz situé sur le futur parvis de la halte ferroviaire.

### **3.1 Etude sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau**

#### **3.1.1 Périmètre**

L'étude APO concerne la réalisation d'une halte ferroviaire sur la commune du Bouscat, visant l'implantation de quais de 144 m maximum côtés V1 et V2, avec installation d'escaliers et d'ascenseurs ainsi que la mise en accessibilité pour Personnes à Mobilité Réduite.

Le détail du programme de l'opération est joint en Annexe 2.

#### **3.1.2 Objectif**

L'étude d'APO a pour objectif de définir la consistance et l'estimation du coût de l'opération ainsi qu'un calendrier prévisionnel de réalisation de ladite opération.

#### **3.1.3 Contenu**

L'étude d'APO comprend notamment :

- le détail du programme de l'opération,
- les études techniques,
- la synthèse des études APO,
- l'élaboration des dossiers de procédures administratives.
- la concertation L300-2

Cette étude se conclut par l'établissement d'un document d'avant-projet constitué des sous-dossiers suivants :

- un dossier de synthèse,
- un dossier technique,
- un dossier d'évaluation environnementale.

Elle comprend également l'établissement des dossiers et des documents nécessaires à l'obtention des autorisations administratives suivantes :

- L300-2
- Loi sur l'eau

### **3.2 Etude sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole**

#### **3.2.1 Périmètre**

L'étude porte sur les accès immédiats à la halte et les espaces d'intermodalité avec l'ensemble des modes, notamment le tramway.

#### **3.2.2 Objectif**

L'étude d'AVP a pour objectif de définir la consistance et l'estimation du coût de l'opération ainsi qu'un calendrier prévisionnel de réalisation de ladite opération.

### 3.2.3 Contenu

L'étude d'AVP comprend notamment :

- le détail du programme de l'opération,
- les études techniques,
- la synthèse des études AVP.

## **ARTICLE 4. MODALITES DE SUIVI**

---

Un Comité technique et un Comité de pilotage sont mis en place afin d'assurer le suivi des études. Leur secrétariat est assuré par la Région.

Le **Comité technique** est composé des représentants des signataires de la présente convention :

- Région Nouvelle-Aquitaine
- Bordeaux Métropole
- Ville du Bouscat
- SNCF Réseau.

D'autres membres, tels que la Ville de Bruges, Gironde Habitat, Régaz et SNCF Gares&Connexions, seront associés sur les thématiques relevant de leurs compétences.

Le Comité technique se réunit en tant que de besoin sur l'initiative de la Région ou de l'un de ses membres qui en transmet la demande à la Région, secrétaire du comité.

Il prépare les réunions du Comité de pilotage.

Son rôle est de suivre et de contrôler notamment :

- le déroulement des études
- la consistance de l'opération
- les dépenses dans le respect du budget tel qu'il est défini à l'article 4 de la présente convention.

Le **Comité de pilotage** suit, contrôle et valide les différentes étapes contribuant à la réalisation des études.

Il est composé :

- du Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine (ou son représentant),
- du Président de Bordeaux Métropole (ou son représentant)
- du Maire du Bouscat (ou son représentant)
- du Directeur régional de SNCF Réseau (ou son représentant).

Le cas échéant, les représentants de la Ville de Bruges, Gironde Habitat, Régaz et SNCF Gares&Connexions seront associés sur les thématiques relevant de leurs compétences.

## **ARTICLE 5. DELAI PREVISIONNEL DE REALISATION DE L'ETUDE**

---

La durée prévisionnelle de réalisation de l'étude APO de la halte, sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau, est de 18 mois à compter de la prise d'effet de la présente convention de financement.

Les études d'aménagement des espaces publics, sous maîtrise d'ouvrage Bordeaux Métropole, ont une durée prévisionnelle de 8 à 10 semaines. Leur rendu est prévu en juin 2018.

## ARTICLE 6. FINANCEMENT DE L'ETUDE

---

### 6.1 Assiette de financement

#### 6.1.1 Coût du projet aux conditions économiques de référence

Sans objet

#### 6.1.2 Construction du plan de financement aux conditions économiques de réalisation

Le montant des études APO ferroviaires est estimé à 302 000 € courants HT (MOA SNCF Réseau), dont 7 750€ de frais de maîtrise d'ouvrage.

Le montant des études AVP d'aménagement des espaces publics est estimé à 20 000€ courants HT (MOA Bordeaux Métropole).

Le coût total des études APO-AVP est ainsi de 322 000 € courants HT.

### 6.2 Plan de financement

**LES COCONTRACTANTS** s'engagent à participer au financement de l'opération selon la clé de répartition suivante :

€ courants HT	Région	Bordeaux Métropole	Ville du Bouscat	FEDER	Total
Etudes ferroviaires	151 000,00	120 800	30 200	0,00	<b>302 000,00</b>
<i>Soit</i>	<i>50,00%</i>	<i>40,00%</i>	<i>10,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>100,00%</i>
Etudes espaces publics	0,00	13 000,00	0,00	7 000,00	<b>20 000,00</b>
<i>Soit</i>	<i>0,00%</i>	<i>65,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>35,00%</i>	<i>100,00%</i>
<b>Total</b>	<b>151 000,00</b>	<b>133 800,00</b>	<b>30 200,00</b>	<b>7 000,00</b>	<b>322 000,00</b>
<i>Soit</i>	<i>46,89%</i>	<i>41,55%</i>	<i>9,38%</i>	<i>2,17%</i>	<i>100,00%</i>

Ce plan de financement est valable pour la phase d'études couverte par la présente convention dans le cadre et dans les limites rappelées à son article 3. Il n'engage les parties signataires de la présente ni sur une participation financière, ni le cas échéant sur un taux de financement, pour les phases ultérieures d'études et de réalisation du projet du pôle d'échanges du Bouscat.

Les contributions versées à SNCF Réseau et à Bordeaux Métropole sont exonérées de TVA.

## ARTICLE 7. APPELS DE FONDS (MOA SNCF R)

---

### 7.1 Modalités de versement

Pour SNCF Réseau, les modalités de versement sont indiquées à l'article 8.2 des conditions générales annexées à la présente convention.

Pour Bordeaux Métropole, les modalités de versement de la participation prévisionnelle du FEDER feront l'objet d'une convention spécifique entre la Métropole et l'Union européenne.

### 7.2 Domiciliation de la facturation

La domiciliation des Parties pour la gestion des flux financiers est précisée ci-après :

	Adresse de facturation	Service administratif responsable du suivi des factures	
		Nom du service	N° téléphone / adresse électronique
Région Nouvelle Aquitaine	Hôtel de Région - 14 rue François de Sourdis 33077 Bordeaux Cedex	Direction des Transports Ferroviaires de Voyageurs	05 57 57 80 62
Bordeaux Métropole	Monsieur le Président de Bordeaux Métropole Direction générale finances et commande publique Esplanade Charles de Gaulle 33076 Bordeaux cedex	Département Exécution budgétaire	05 56 99 74 98
Ville du Bouscat	Hotel de Ville 1 place Gambetta BP 20 045 33491 Le Bouscat Cedex	Bordeaux Metropole PTO/ Service des Finances Immeuble CGI 6 rue des Comètes Bat Andromède 33185 Le Haillan	05 35 31 97 50
SNCF Réseau	Direction Générale Finances Achats 15-17 rue Jean-Philippe Rameau – CS 80001 - 93418 La Plaine Saint-Denis Cedex	Direction Générale Finances Achats – Unité Credit management	L'adresse électronique du gestionnaire financier sera communiquée lors du premier appel de fonds.

### 7.3 Identification

	N° SIRET	N° TVA intracommunautaire
Région Nouvelle-Aquitaine	200 053 759 00 11	FR 76 200 053 759
Bordeaux Métropole	243 300 316 00 011	
Ville du Bouscat	213 300 692 0000 18	FR 72 213 300 692
SNCF Réseau	412 280 737 20375	FR 73 412 280 737

### 7.4 Délais de caducité

En application de l'article 10 des Conditions générales annexées à la présente convention :

Un délai de 6 mois est fixé, à compter de la prise d'effet de la présente convention, au terme duquel le maître d'ouvrage doit avoir transmis les pièces permettant de justifier soit d'un début de réalisation de l'opération, soit de son report. En contrepartie, les Financeurs s'engagent à avertir le maître d'ouvrage de la date de caducité au moins 3 mois avant son échéance.

Un délai de 12 mois est fixé à compter de la remise des études, au terme duquel le maître d'ouvrage doit avoir transmis les pièces justificatives permettant le règlement du solde. En contrepartie, les Financeurs s'engagent à avertir le maître d'ouvrage de la date de caducité au moins 6 mois avant son échéance.

## **ARTICLE 8. NOTIFICATIONS - CONTACTS**

---

Toute notification faite par l'une des Parties à l'autre pour les besoins de la présente convention de financement sera adressée par écrit et envoyée par courrier simple ou courrier électronique à :

Pour la Région,

Région Nouvelle-Aquitaine - Direction des Transports Ferroviaires de Voyageurs  
Hôtel de Région - 14 rue François de Sourdis - 33077 Bordeaux cedex  
Tél : 05 57 57 80 62  
E-mail : transports-ferroviaires@nouvelle-aquitaine.fr

Pour Bordeaux Métropole,

Nom Alain Juppé  
Adresse Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex  
Tél  
E-mail

Pour la ville du Bouscat

Nom Hotel de Ville  
Adresse BP 20045 – 33491 Le Bouscat Cedex  
Tél 05 57 22 26 06  
E-mail h.dubernet@mairie-le-bouscat.fr

Pour SNCF Réseau,

Patrick Mercier – Pôle Appui et Performance  
Immeuble Le Spinnaker  
17 rue Cabanac – CS 61926  
33081 Bordeaux cedex  
Tél : 05 24 73 68 51  
E-mail : p.mercier@reseau.sncf.fr

**Fait, en 4 exemplaires originaux,**

**A Bordeaux,** le  
Pour la Région

**Alain ROUSSET**

**A Bordeaux,** le  
Pour Bordeaux Métropole

**Alain JUPPE**

**Au Bouscat,** le  
Pour la Ville du Bouscat

**Patrick BOBET**

**A Bordeaux,** le  
Pour SNCF Réseau

**Alain AUTRUFFE**

# **Convention de financement**

## **Annexe 2**

### **Caractéristiques de l'opération :**

***Coût, Fonctionnalités, Délais***

## FICHE OPERATION « Création d'une halte ferroviaire au Bouscat »

Le présent document est établi afin de partager, entre maître d'ouvrage et co-financeur(s), les hypothèses formulées pour l'opération et les risques afférents, ainsi que de formaliser les objectifs et les principales caractéristiques notamment fonctionnelles de l'opération d'investissement objet de la présente convention de financement réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau.

### Intitulé de l'opération : Etudes APO de la création d'une halte au Bouscat sous MOA SNCF Réseau

#### Eléments de gouvernance :

Un comité technique constitué de l'ensemble des services de SNCF Réseau, de la Région Nouvelle-Aquitaine, de Bordeaux Métropole, de la Ville du Bouscat, de la Ville de Bruges, de REGAZ, de Gironde Habitat et de SNCF GaresConnexions se réunira en tant que de besoin au cours de la démarche pour en assurer le suivi.

Un comité de pilotage, constitué du comité technique élargi aux élus concernés, se réunira à l'issue de l'étude pour en connaître les conclusions, et au cours de la démarche si nécessaire.

#### Eléments de programme :

Les aménagements retenus à l'issue de la phase amont, sont :

- La création de deux quais latéraux (côtés V1 et V2) d'une longueur utile de 144 m maximum et d'une largeur de 2.50 m,
- La création d'escaliers et d'ascenseurs desservant chacun des deux quais.

Cet aménagement répond également aux normes et référentiels en vigueur de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

#### Conditions de réalisation :

Le projet considère une durée prévisionnelle de réalisation (travaux) de 10 mois avec un objectif de mise en service fin 2021.

#### Eléments financiers :

Le montant de l'opération issu de l'étude préliminaire est de 3,1M€ HT aux CE 2013 pour les phases AVP-PRO-REA.

# Convention de financement

## Annexe 3

Calendrier révisable des appels de fonds  
et  
Modèle d'état récapitulatif des dépenses

### **Calendrier prévisionnel des appels de fonds :**

<b>Acompte</b>	Date prévisionnel de l'appel de fonds	Montant en euros courants HT	Commentaires
<b>1</b>	2T 2018	60 400,00	lancement études APO
<b>2</b>	3T 2018	60 400,00	avancement
<b>3</b>	1T 2019	60 400,00	avancement
<b>4</b>	2T2019	60 400,00	avancement
<b>5</b>	4T2019	60 400,00	Solde APO
<b>TOTAL</b>		302 000,00	

## SOLDE DE L'OPERATION

**OPERATION :** Etudes APO  
Création d'une  
halte au Bouscat

**Besoin de financement contractualisé dans la convention :** **302 000,00 €**

### Récapitulatif des acomptes versés sur justificatifs

Acompte	Date de facturation	Date de versement	Montant en euros HT	% du besoin de financement	Commentaires
1					
2					
3					
4					
5					
<b>TOTAL</b>					

### Etat des dépenses restant à subventionner

Nom du Fournisseur	Objet / Nature de la Prestation	N° de facture	Date de paiement	Montant en euros HT	Commentaires
	Dépense ...				
	Dépense ...				
<b>Montant couvrant les aléas de dépenses tardives plafonné à</b>					
	<b>TOTAL</b>				

